

M. *Spencer*—Lundi prochain—QUESTION—1. Combien d'immigrants sont arrivés au Canada durant chacune des années 1928 et 1929?

2. Quels étaient la nationalité, l'état et la religion de ces immigrants?

3. Dans quelles provinces, les classant d'après les trois catégories précédentes, les a-t-on distribués?

\*M. *Robinson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé indiquant:—

1. Le nombre total des saisies d'embarcations canadiennes faites par des agents américains de la prohibition.

2. Le nombre total des saisies trouvées ensuite illégales.

3. Le nombre total des vies canadiennes perdues par suite de coups de feu tirés au hasard.

4. Le nombre total des embarcations canadiennes, petites ou grandes, détruites par le tir des agents américains de la prohibition.

5. Le nombre total des cas dans lesquels des protestations ont été envoyées au gouvernement américain.

6. Le nombre total des cas où le gouvernement américain a présenté ses excuses.

7. Le nombre total des cas qui ne sont pas encore réglés en spécifiant la date de chacun.

8. Les développements en cours dans les cas non encore réglés.

9. Les mesures que le gouvernement entend adopter pour faire cesser ces assassinats et ces fusillades de citoyens canadiens par les agents américains de la prohibition.

10. Le nombre total des Canadiens que les agents américains de la prohibition ont tués en 1929.

11. Le nombre total des Canadiens que les agents américains de la prohibition ont blessés en 1929.

12. Le nombre total des Canadiens qui ont été faits prisonniers par des agents américains de la prohibition en 1929.

\*M. *Cahan*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous règlements ou ordonnances établis par la Trésorerie du Royaume-Uni en vertu des dispositions du *Colonial Stock Act, 1900*, qui règle l'admission des valeurs de la Puissance du Canada sur la liste des titres que les curateurs du Royaume-Uni sont autorisés à acheter comme placements.

2. Une liste des valeurs de la Puissance du Canada au sujet desquels on a satisfait à ces ordonnances ou règlements.

3. Copies de toutes déclarations ou ententes faites par le gouvernement de la Puissance du Canada pour autoriser le désaveu de la législation de ladite Puissance qui, d'après le gouvernement du Royaume-Uni, semblait être préjudiciable aux détenteurs de ces titres de la Puissance du Canada qui résident dans le Royaume-Uni.

M. *Church*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis qu'il faut prendre immédiatement et sans retard inutile les moyens de conclure un traité avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'exploitation et la génération immédiates de l'énergie électrique du fleuve St-Laurent, ainsi que pour le creusement du fleuve dans l'intérêt de la navigation; et qu'une plus grande voie fluviale du St-Laurent est de nécessité économique urgente pour la prospérité du Canada.

Et la Chambre est aussi d'avis que le gouvernement lui-même devrait se charger de la construction et de l'administration de ce canal comme d'une entreprise publique, et que l'énergie créée du même coup devrait être produite et exploitée au prix coûtant par le gouvernement, pour le peuple, comme propriété publique, et non être vendue à des particuliers en vue de profits ou exporté pour emploi en dehors du Canada.